



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE
(VIVA-BENOUE)

Financement : IDA N° 6770 - CM

Agence d'Exécution : MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

DECISION N°000001 /D/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/UGP/RAF/SPM/2023 DU 07 JUIN 2023
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU LOT 2 DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°001/DAOI/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/UCP/CSPM/CCCM-AI/RAF/2022 DU 14 JUILLET 2022 POUR LES TRAVAUX (a) DE REHABILITATION DE 1.122 HA ET D'AMENAGEMENT DE 3.065 HA DE PERIMETRES HYDRO-AGRICOLLES SOUS IRRIGATION EN RIVE DROITE, Y COMPRIS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DIGUE LE LONG DE LA BENOUE (15,7 KM) (LOT N°1) ET (b) D'AMENAGEMENT DE 2.944 HA DE PERIMETRES HYDRO-AGRICOLLES SOUS IRRIGATION SOUS-PRESSION ET GRAVITAIRE EN RIVE GAUCHE, Y COMPRIS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DIGUE LE LONG DE LA BENOUE (18,1 KM) (LOT N°2)

Le Coordonnateur du Projet VIVA-BENOUE, Maître d'Ouvrage Délégué,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le Décret n°2001/018 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le Décret n°2008/075 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Accord de financement entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), Crédit N° 6770-CM pour la mise en œuvre du "Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE)" ;
Vu l'arrêté N°00000257/A/MINMAP du 20 Octobre 2021 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de VIVA-BENOUE ;
Vu l'Arrêté N°0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur les performances de certains acteurs du Système des Marchés Publics ;
Vu la Lettre N°005023/L/MINEPAT/SG/DAJ/MNAS du 12 Novembre portant désignation du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Projet VIVA-BENOUE ;
Vu La Décision N°002/D/MINEPAT/SG/MEADEN/VIVA-BENOUE/UCP du 15 février 2022 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet VIVA-BENOUE ;
Vu la Circulaire N°00000006C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
Vu l'Appel d'offres international ouvert N°001/DAOI/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/UCP/CSPM/CCCM-AI/RAF/2022 DU 14 Juillet 2022 pour l'exécution des travaux (a) de réhabilitation de 1.122 ha et d'aménagement de 3.065 ha de périmètres hydro-agricoles sous irrigation en rive droite, y compris les travaux de construction de la digue le long de la Bénoué (15,7 km) (Lot N°1) et (b) d'aménagement de 2.944 ha de périmètres hydro-agricoles sous irrigation sous-pression et gravitaire en rive gauche, y compris les travaux de construction de la digue le long de la Bénoué (18,1 km) (Lot N°2) – pour le Lot N°2 ;
Vu les offres des soumissionnaires ;
Vu le rapport d'analyse des pièces administratives, des offres techniques et financières ;
Vu la lettre de proposition d'attribution N°0109/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/CSPM/S du 19 Janvier 2023 du Président de la Commission Spéciale du Projet VIVA-BENOUE ;
Vu La lettre de proposition d'attribution N°024/L/MINMAP/3CM-AI/S du 03 février 2023, du Président de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Autres Infrastructures du MINMAP ;
Vu l'avis de non objection de l'IDA 22 mai 2023 du pour l'attribution du Lot N°2 ;
Vu la notification d'intention d'attribution du 23 Mai 2023 du Coordonnateur du Projet ;
Vu la notification d'attribution N° 000175/L/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/UCP/RAF/SPM/2023 du 07 juin 2023 du marché du Lot N°2.



DECIDE :

Article 1 : L'entreprise dont le nom suit est retenue pour l'exécution des travaux du Lot No1 relatif à l'Appel d'offres international ouvert No 001/DAOI/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/UCP/CSPM/CCCM-AI/RAF/2022 du 14 Juillet 2022 pour l'exécution des travaux (a) de réhabilitation de 1.122 ha et d'aménagement de 3.065 ha de périmètres hydro-agricoles sous irrigation en rive droite, y compris les travaux de construction de la digue le long de la Bénoué (15,7 km) (Lot No1) et (b) d'aménagement de 2.944 ha de périmètres hydro-agricoles sous irrigation sous-pression et gravitaire en rive gauche, y compris les travaux de construction de la digue le long de la Bénoué (18,1 km) (Lot No2) – **Lot No2 :**

N° Lot	Type d'intervention	Consistance des travaux	Nom et Adresse de l'entreprise retenue	Montant TTC corrigé en chiffres (En FCFA)	Montant TTC corrigé en lettres (En FCFA)	Délais d'exécution
Lot No2	Travaux d'aménagement hydro-agricoles	Aménagement de 2.944 ha de périmètres hydro-agricoles, Construction de la digue le long de la Bénoué (18,1 km)	GROUPEMENT SINOHYDRO CORPORATION- STECOL CORPORATION LIMITED B.P. : 34 515 Yaoundé (Quartier Bastos), Yaoundé Tél. : (237) 674 65 20 80	31 059 106 482	Trente un milliards cinquante-neuf millions cent six mille quatre cent quatre-vingt-deux	25 mois

Article 2 : Le Mandataire dudit Groupement est invité à se présenter à l'Unité de Gestion du Projet VIVA-BENOUE, pour la souscription de son projet de Marché.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Lagdo, le _____

Ampliations :

- MINEPAT
- MEADEN
- ARMP
- CSPM/VIVA-Bénoué
- ARCHIVES

